

Point d'étape sur les zones d'accélération des EnR

Avec les élus des Hautes-Alpes



DDT05 – 29 novembre 2023

Propos introductifs par M. Rochas

Rappel : Qu'est-ce qu'une zone d'accélération?

Les zones d'accélération sont définies par la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi "APER")

Une zone d'accélération :

- présente un **potentiel** de production d'énergie renouvelable
- est à définir par la **commune**, par filière EnR (envisager tous les types d'EnR)
- témoigne de la **volonté politique des communes**
- **ne préjuge pas de la faisabilité d'un projet** : le porteur d'un projet en zones d'accélération devra obtenir les autorisations diverses requises

Quels intérêts dans une zone d'accélération?

- Planification locale des énergies : avoir une **vision d'ensemble** du développement des EnR sur le territoire
- Mécanismes financiers incitatifs (possibles) pour encourager les développeurs, notamment à travers les appels d'offre
- Simplification : les porteurs de projets situés en dehors de ces zones devront obligatoirement mettre en place à leurs frais un comité de projet
- Les projets autorisés aujourd'hui sont ceux qui permettront de **sécuriser les approvisionnements des hivers prochains**.

Envisager tous les types d'EnR

EnR électriques : Solaire photovoltaïque (sur toiture, au sol, ombrières, flottant, agrivoltaïsme...), (micro) hydroélectricité, éolien...

EnR thermiques : Solaire thermique, géothermie (profonde, de surface), chaufferie biomasse, biogaz, récupération de chaleur fatale (industrie, déchets), etc.

Le calendrier

- 1) La commune recense les zones propices et concerte sa population selon une modalité libre
- 2) Elle transmet ses intentions de zones à l'EPCI et au référent préfectoral sous forme d'un tableau (disponible sur le site de la préfecture)
- 3) En décembre (ou janvier) l'EPCI organise au sein de son organe délibérant un débat sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire**
- 4) Le conseil municipal transmet sa délibération ZAEnR au plus tard le **31/12/2023** au référent préfectoral (ddt-zaenr@hautes-alpes.gouv.fr)
si l'EPCI est d'accord, possible de décaler cette date au 31/01/2023
- 5) En mars 2024 le référent préfectoral unique organise la conférence territoriale et arrête une cartographie départementale qu'il transmet au Comité Régional de l'énergie (CRE)
- 6) En avril le CRE se réunit et décide si les ZAEnR remontées sont suffisantes ou non
- 7) Si elles ne sont pas suffisantes, un deuxième tour de consultations est prévu pour le deuxième semestre 2024

Pour vous aider

Les outils mis en place par l'État pour vous aider:

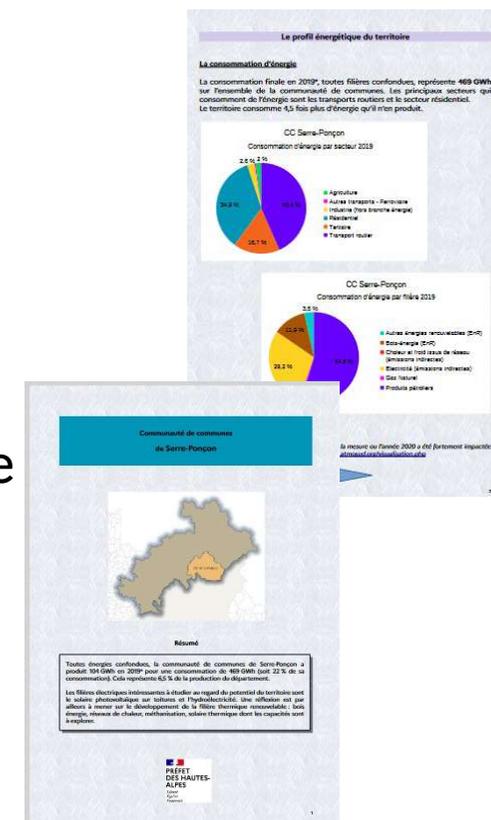
- Le guide de recommandations pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol
- Des vademecum : carte d'identité énergétique à l'échelle de l'EPCI
- Un modèle de délibération communale

Accessibles depuis le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes :

<https://www.hautes-alpes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risque-s-naturels-et-technologiques/Energies-renouvelables/Loi-d-acceleration-pour-les-energies-renouvelables-et-zones-d-acceleration>

Les outils mis en place par les opérateurs ENEDIS/RTE:

- Données actualisées trimestriellement sur la production d'énergie : ODRE
- Capacités d'accueil du réseau sur le site caparéseau

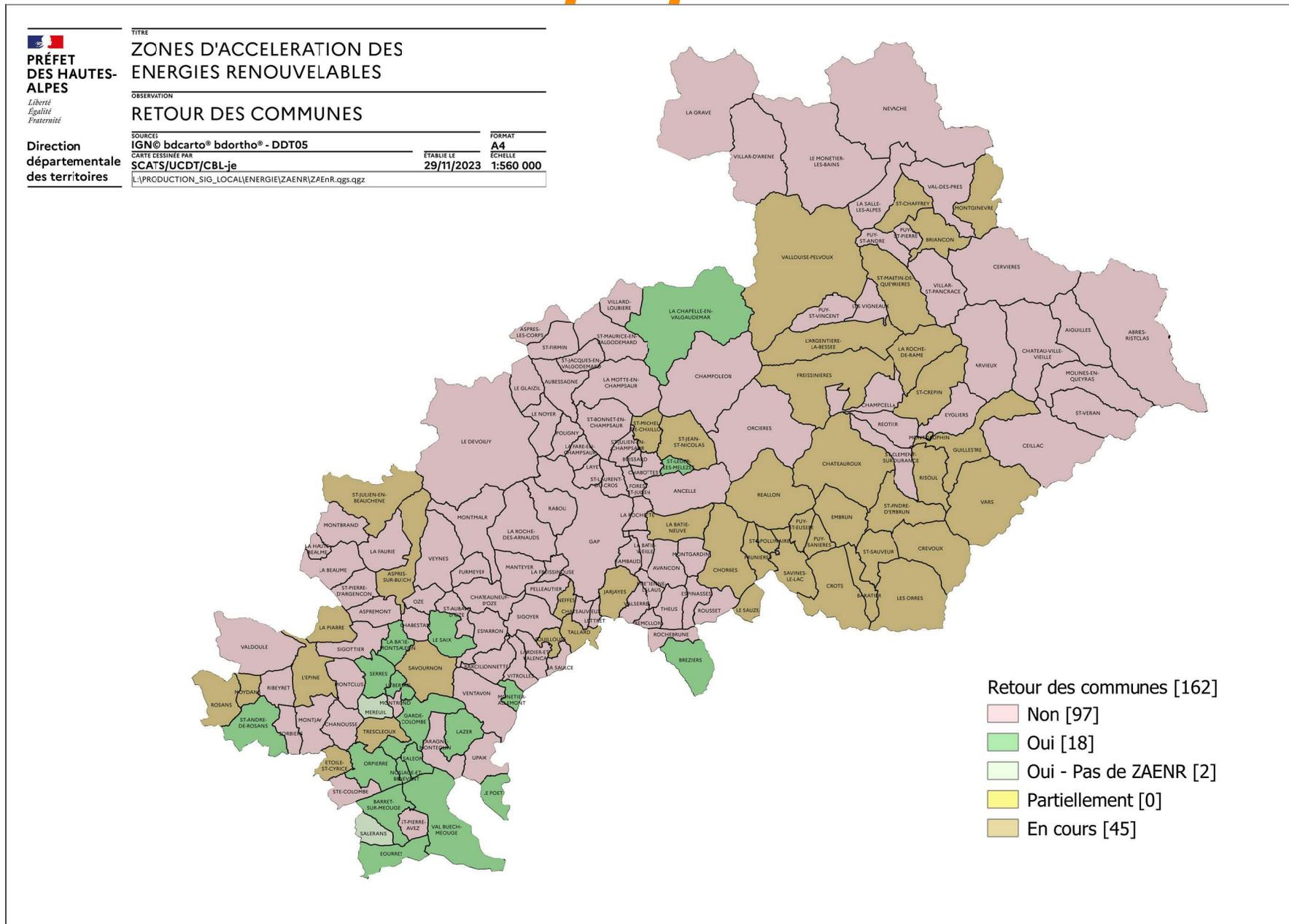


Les remontées de ZAEnR connues au 21/11/2023

Bilan :

- 20 communes ont répondu
- 1147 parcelles en PV toiture ou ombrières – surface estimée à env. 20 ha de toitures
- 41 parcelles en PV sol – surface de 145 ha
- 4 projets de micro-centrales hydroélectriques
- 0 projets d'éolienne
- 1 projets EnR thermiques

Les remontées de ZAEnR au 23/11/21

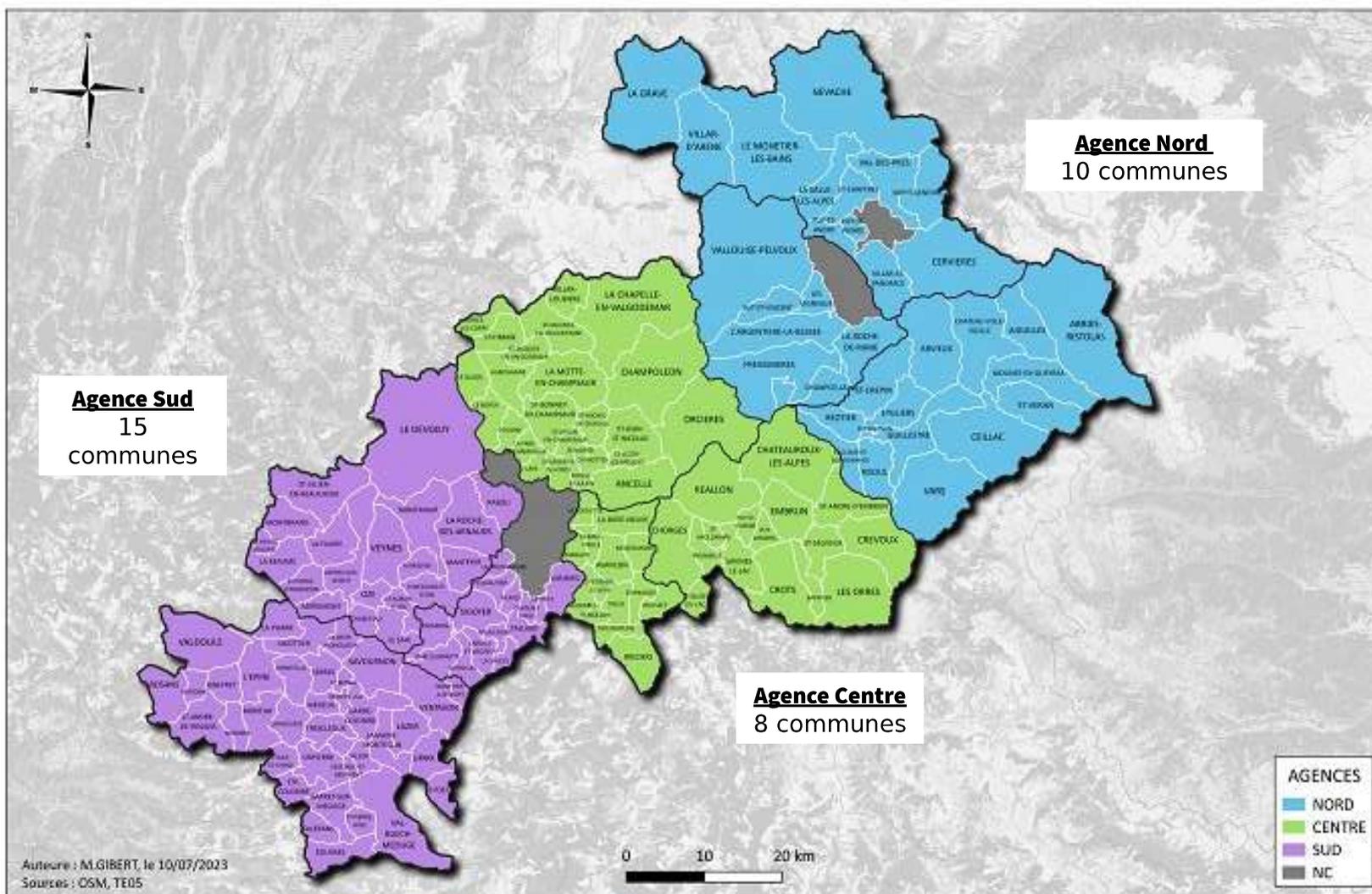


4 retours d'expérience

TE05 : un accompagnement de communes à la carte

ACCOMPAGNEMENT A LA DETERMINATION DES ZONES D'ACCELERATION

AGENCES TERRITORIALES DE TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTES-ALPES



33 communes
accompagnées/en cours
d'accompagnement

Agence Nord
10 communes

Agence Sud
15
communes

Agence Centre
8 communes

Auteur : M.GIBERT, le 10/07/2023
Sources : OSM, TE05

TE05 peut vous accompagner :



Analyse du
territoire par
type d'EnR



Animation de
réunion
publique

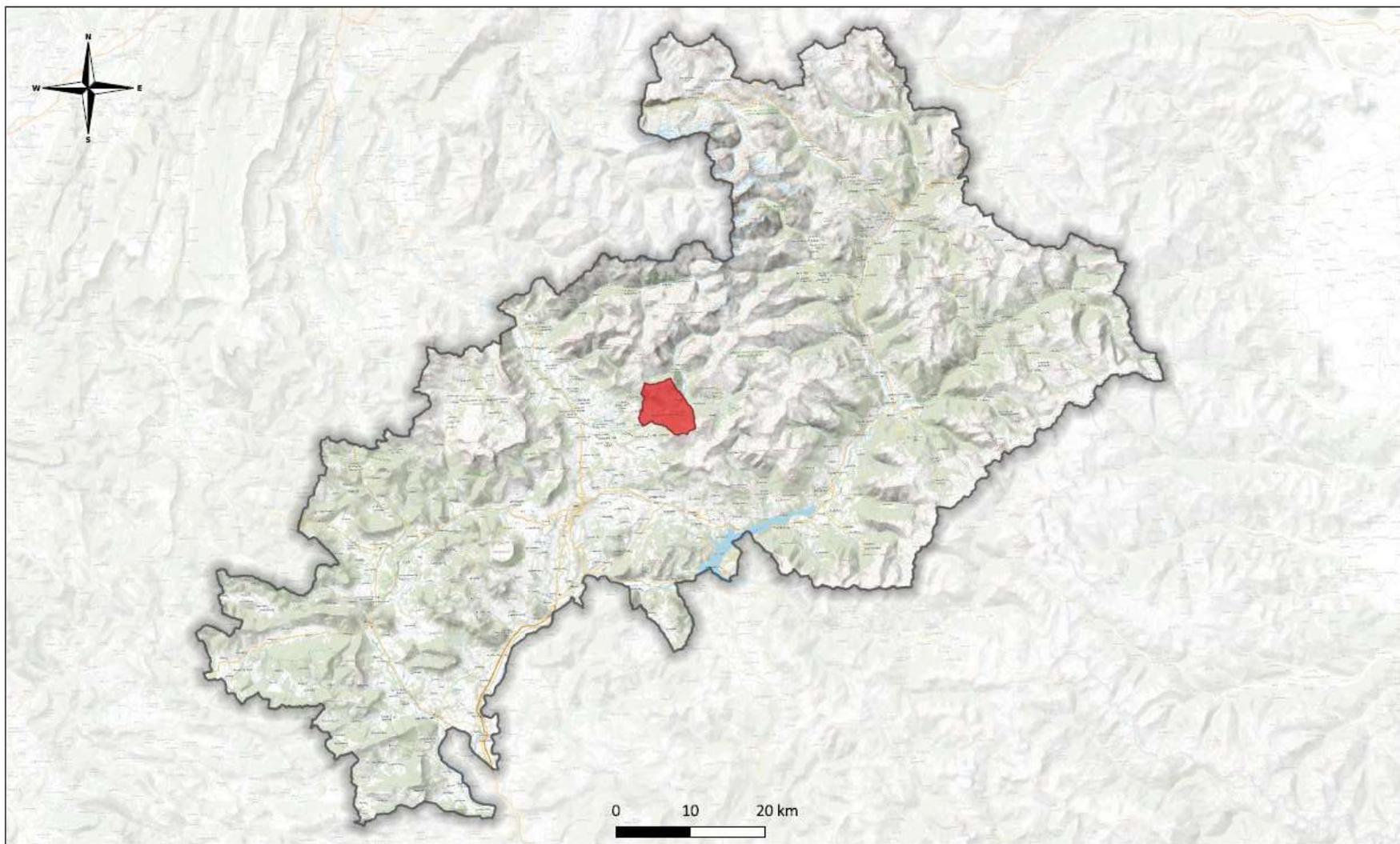


Atlas
cartographique

Contacts : guichet-acceleration@syme05.fr

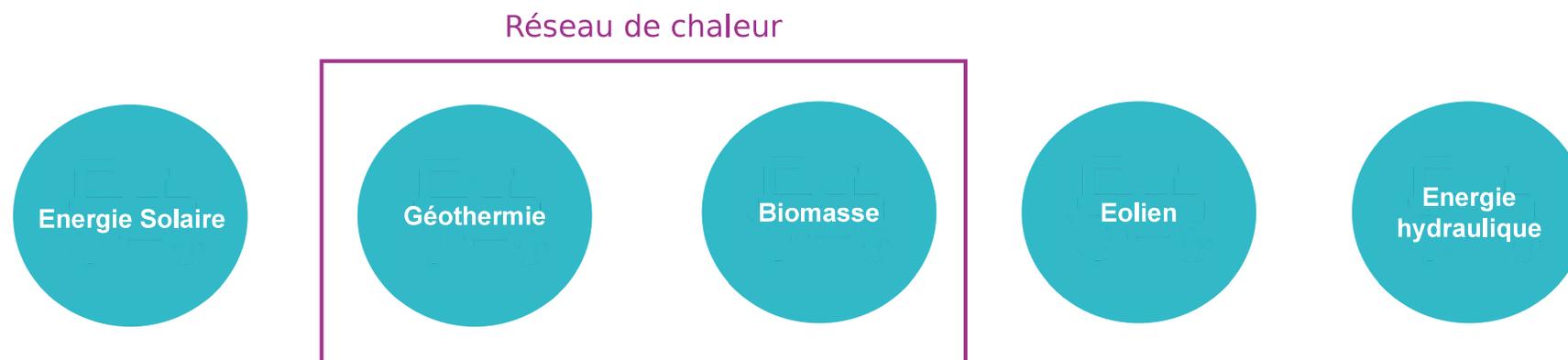
UN EXEMPLE,
LA COMMUNE
DE SAINT-
JEAN-SAINT-
NICOLAS

PLAN DE SITUATION



Auteur : M.GIBERT, le 28/11/2023
Sources : IGN

ANALYSE DU POTENTIEL EN ENR DU TERRITOIRE



ENERGIE SOLAIRE

Photovoltaïque - Ombrières (parkings ...) / Photovoltaïque - Sol / Photovoltaïque - Toiture / Photovoltaïque -
Plan d'eau / Solaire thermique

**Identifier les
projets connus**

CU-AU accordées
Projets en cours d'études ou
non-encore réalisés

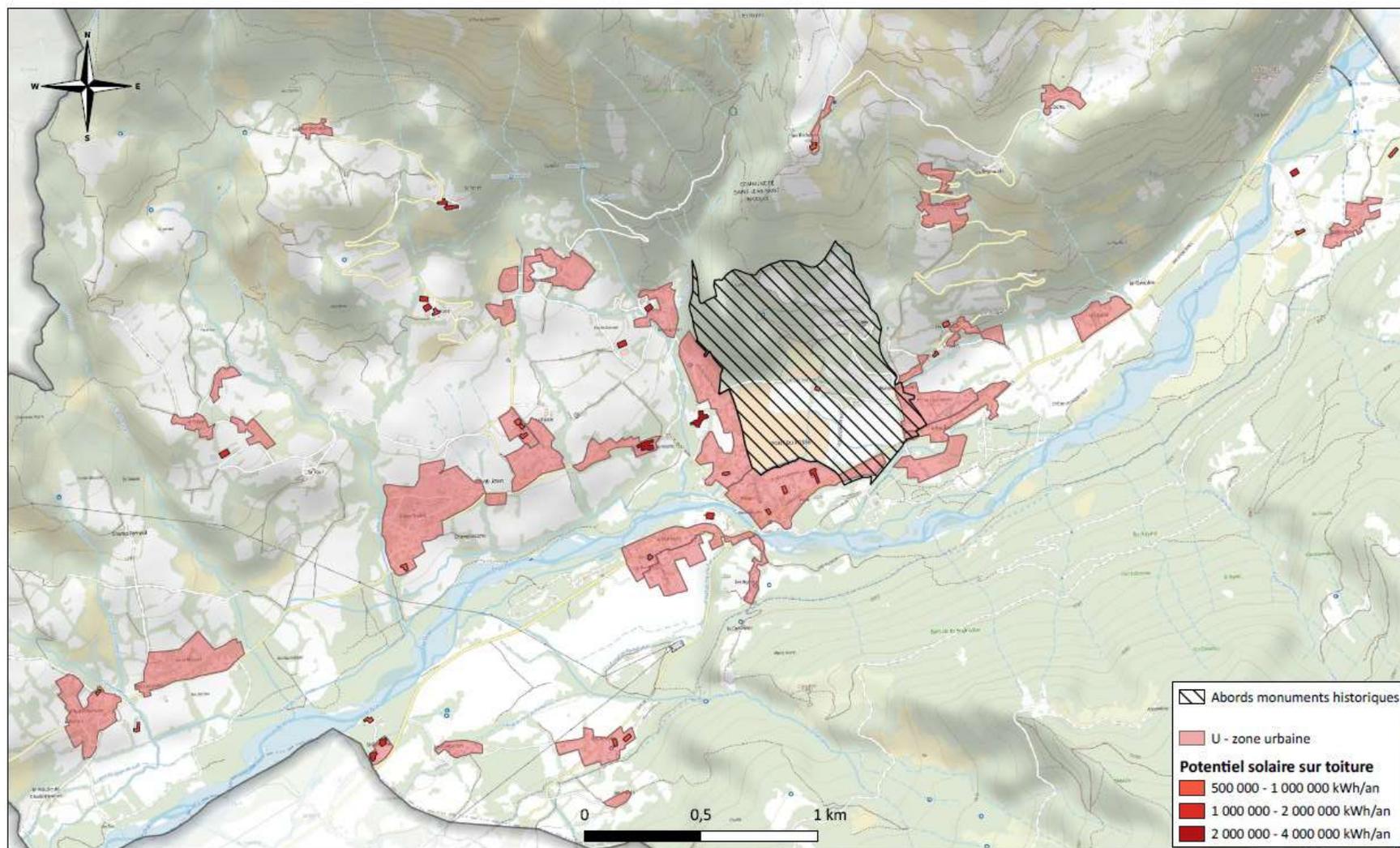
**Mobiliser en
priorité les
terrains déjà
artificialisés**

Toiture des bâtiments
existants
Parkings ou autres espaces
urbanisés (Ex: Carrière de
centre équestre, ...)
Zone U-AU-Ac- ...

**Potentiel du
photovoltaïques
au sol**

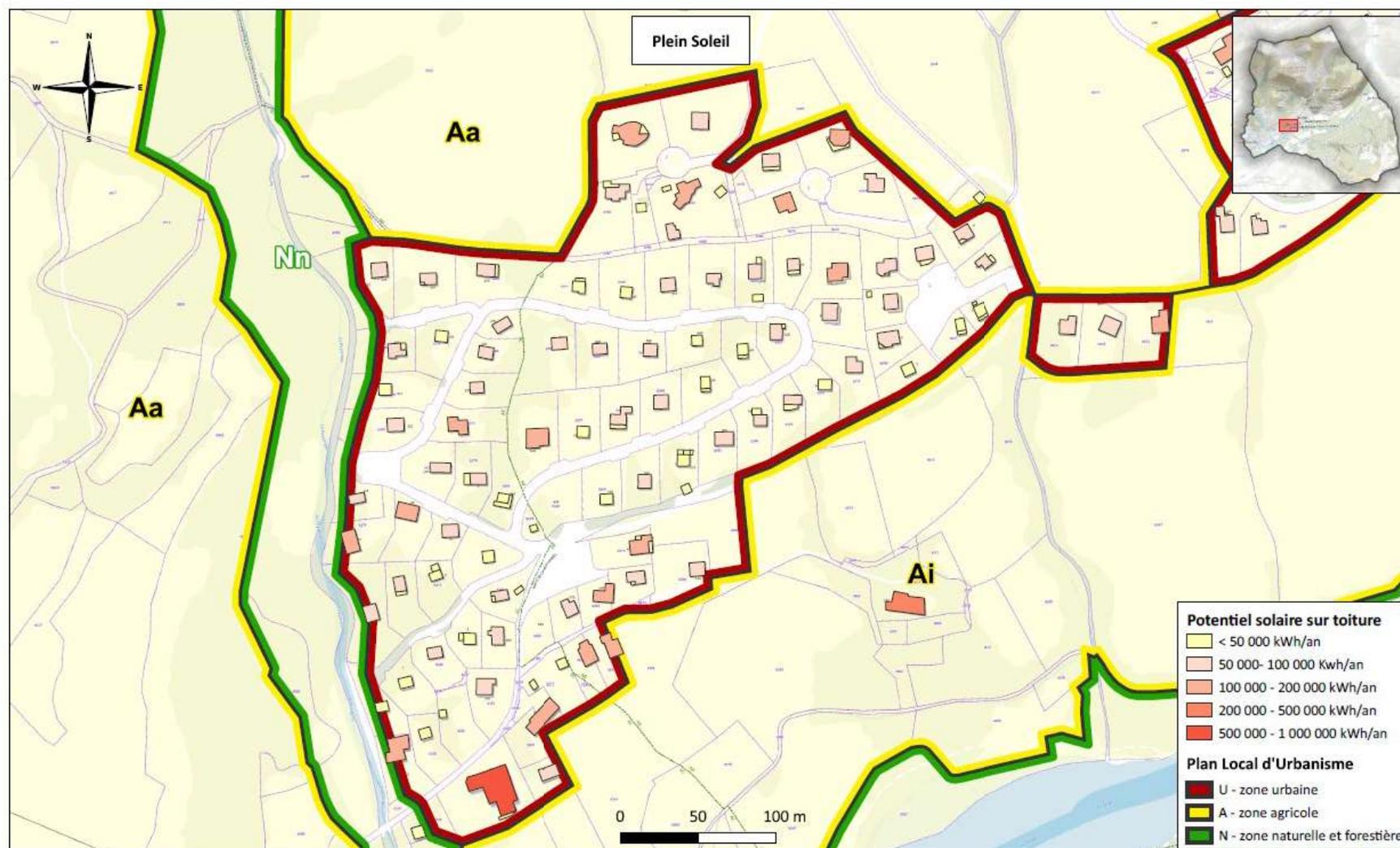
Atlas des contraintes
Sélection de parcelles
spécifiques

POTENTIEL SOLAIRE TOITURE SUR SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



Auteure : M.GIBERT, le 28/11/2023
Sources : CEREMA, DDT05, IGN

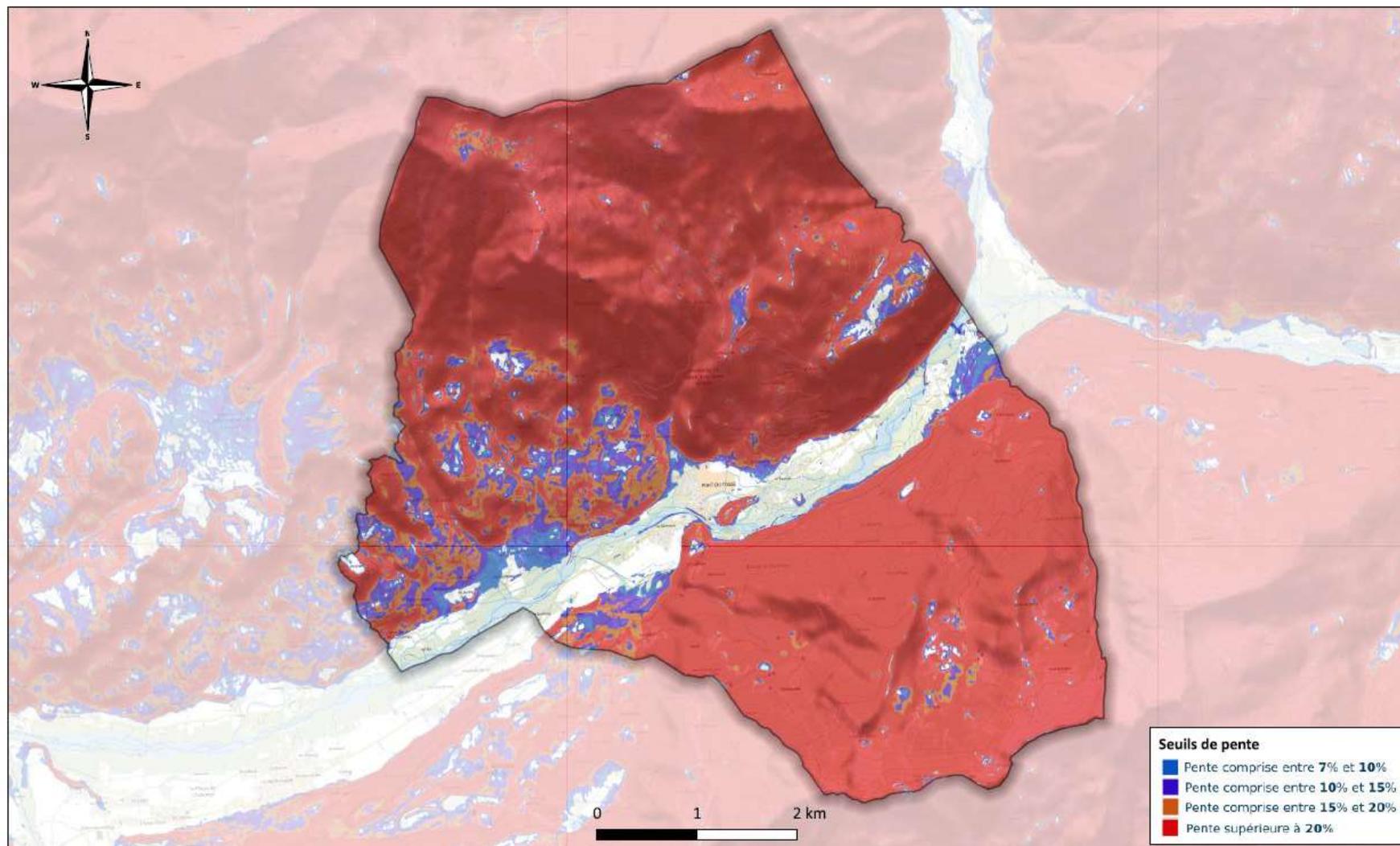
POTENTIEL SOLAIRE SUR TOITURE SUR SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



Auteurs : M. GIBERT, le 13/11/2023
Sources : CEREMA, IGN

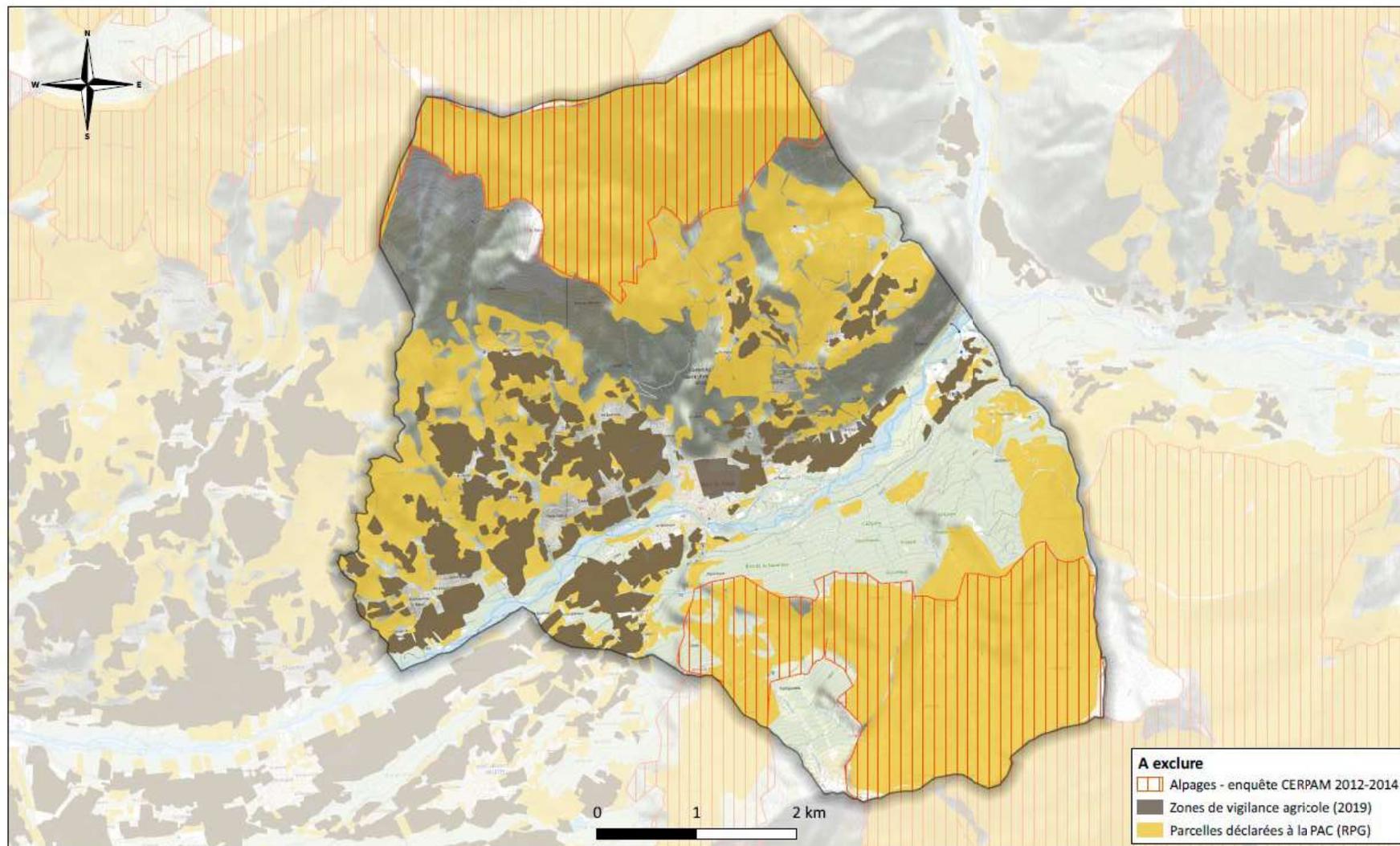
Atlas des contraintes existantes à l'échelle communale pour le développement d'une centrale solaire au sol

CARTE DES PENTES DE SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



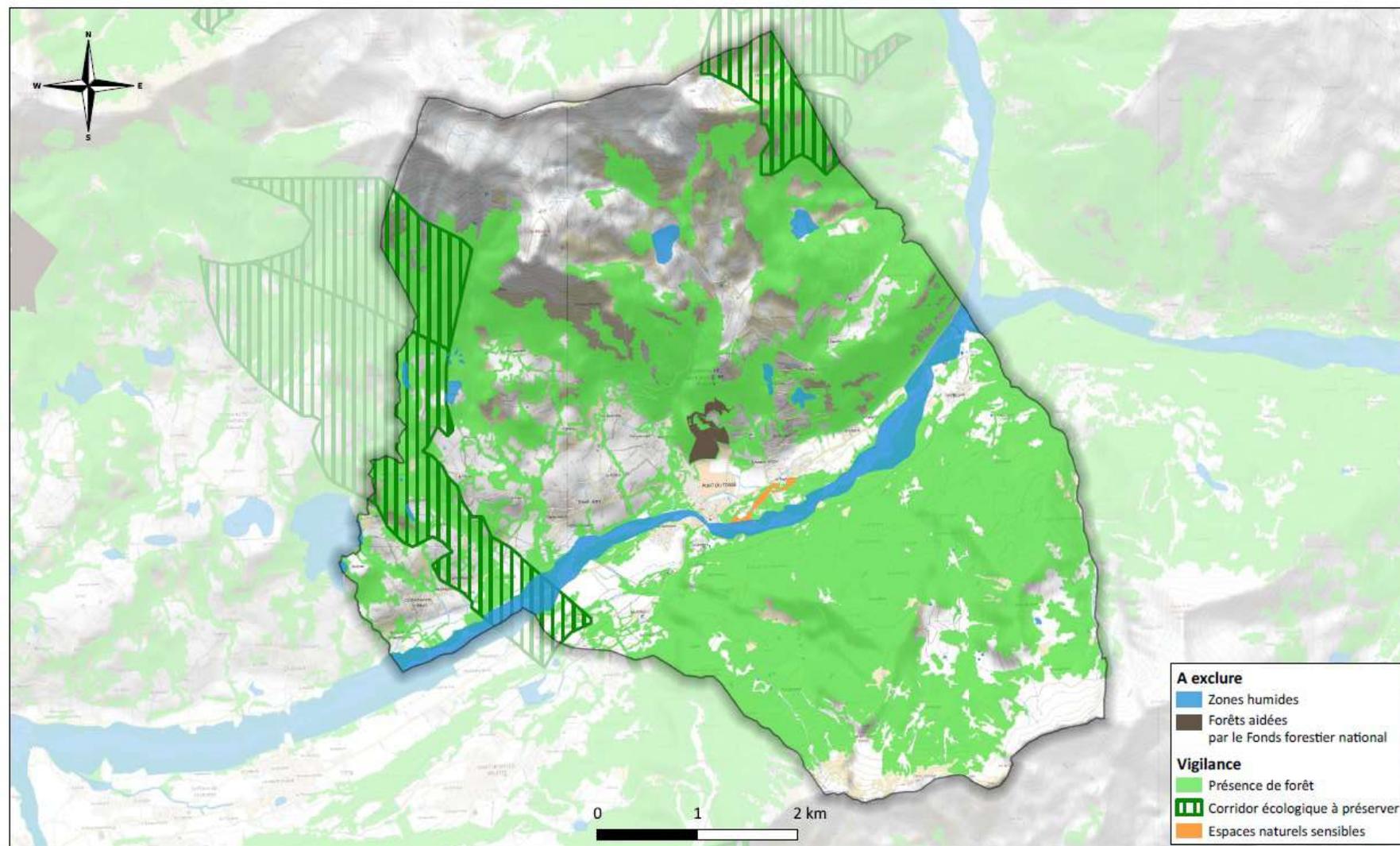
Auteure : M.GIBERT, le 07/11/2023
Source : IGN

CONTRAINTES AGRICOLES SUR SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



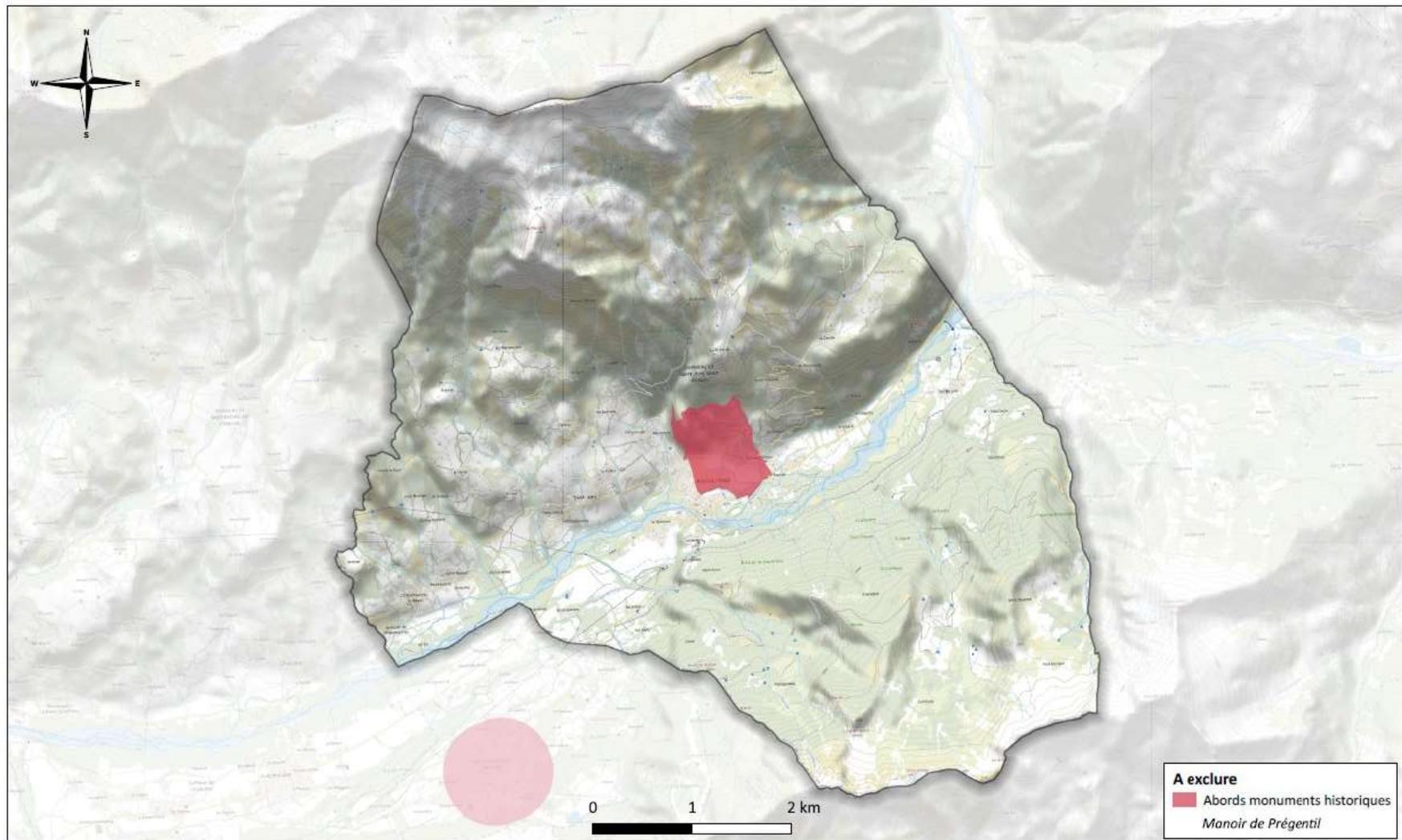
Auteure : M.GIBERT, le 07/11/2023
Sources : DDT05, IGN

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES SUR SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



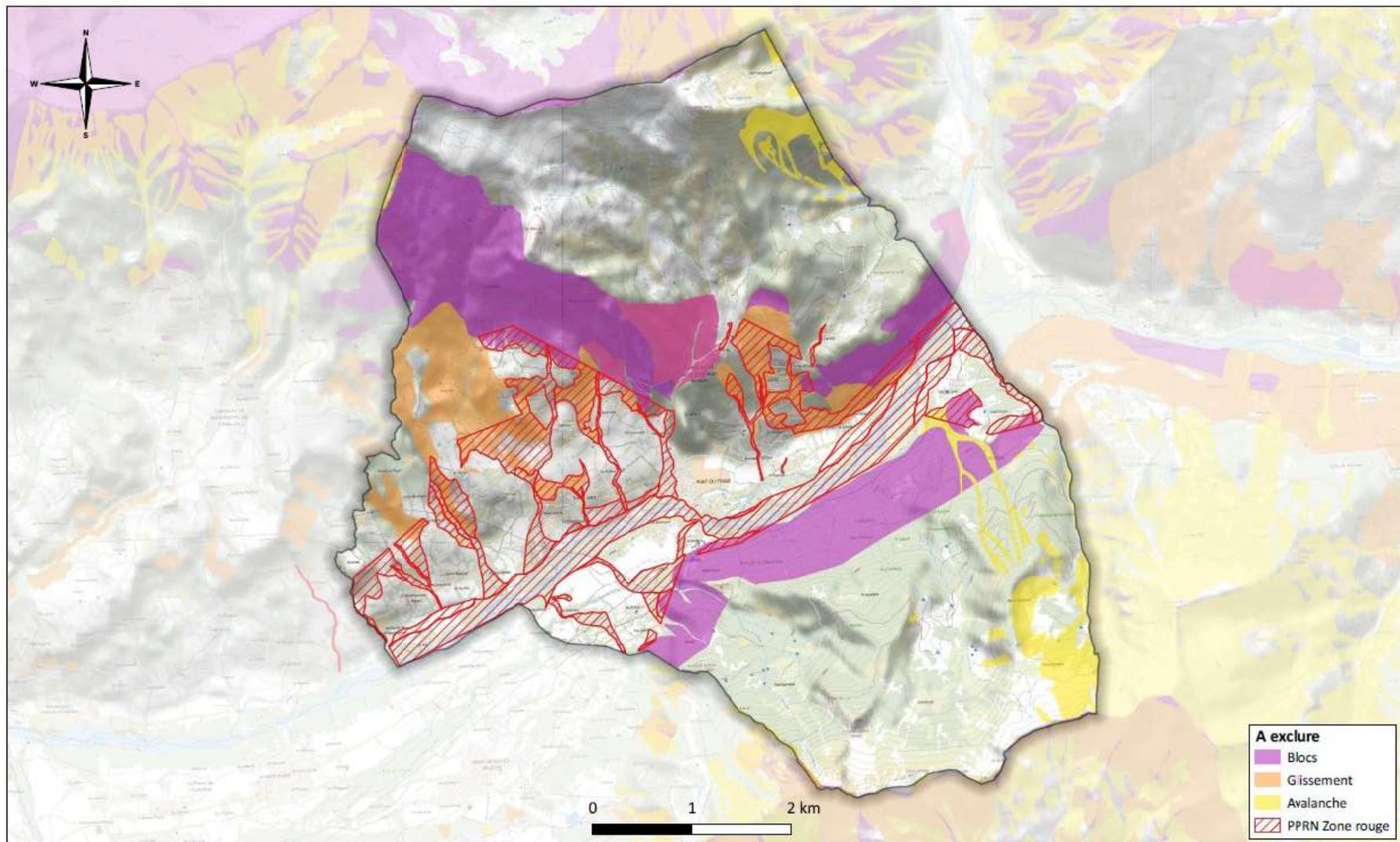
Auteur : M.GIBERT, le 07/11/2023
Sources : DDT05, CEN PACA, DREAL,
CD05, IGN

CONTRAINTES PATRIMONIALES SUR SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



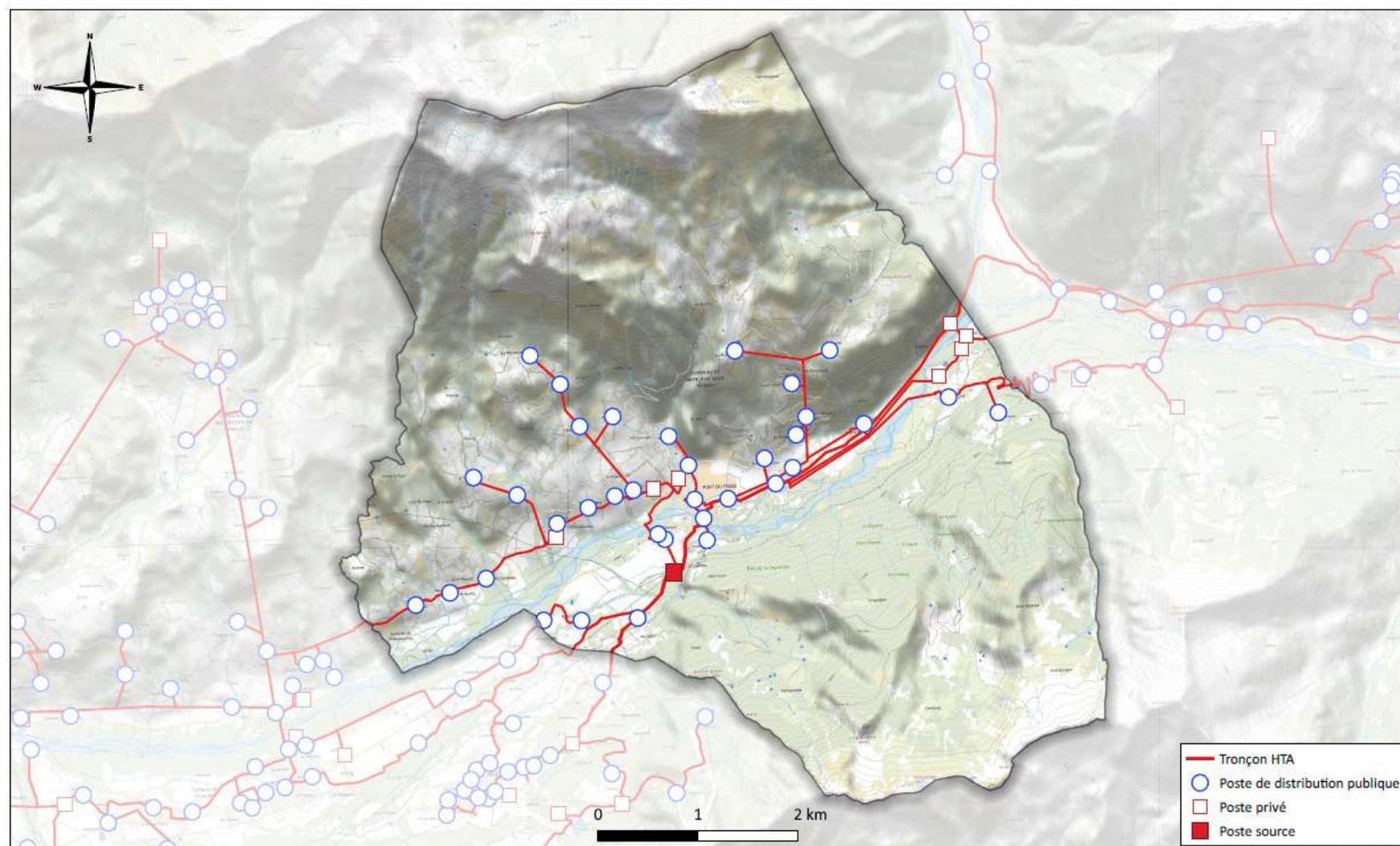
Auteur : M.GIBERT, le 07/11/2023
Sources : UDAP, IGN

CONTRAINTES LIEES AUX RISQUES NATURELS SUR SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



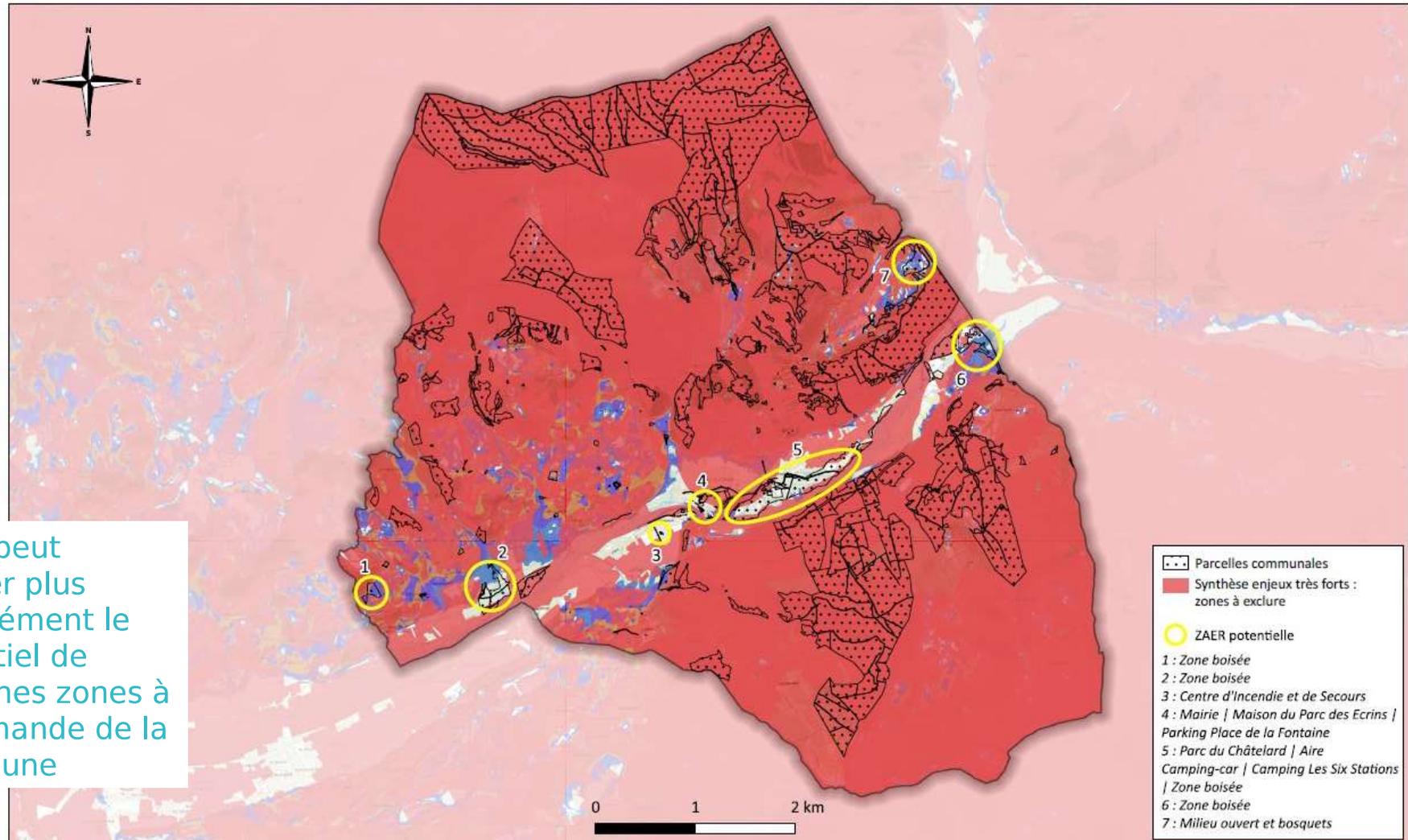
Auteure : M.GIBERT, le 07/11/2023
Sources : DDT05, IGN

RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE DE SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



Auteur : M. GIBERT, le 07/11/2023
Sources : TE05, IGN

ZAER POTENTIELLES SUR SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



TE05 peut étudier plus précisément le potentiel de certaines zones à la demande de la commune

Auteur : M.GIBERT, le 13/11/2023
Sources : DDT05, IGN

RESEAU DE CHALEUR

Géothermie - Biomasse

RESEAUX DE CHALEUR



Etude TE05 en cours



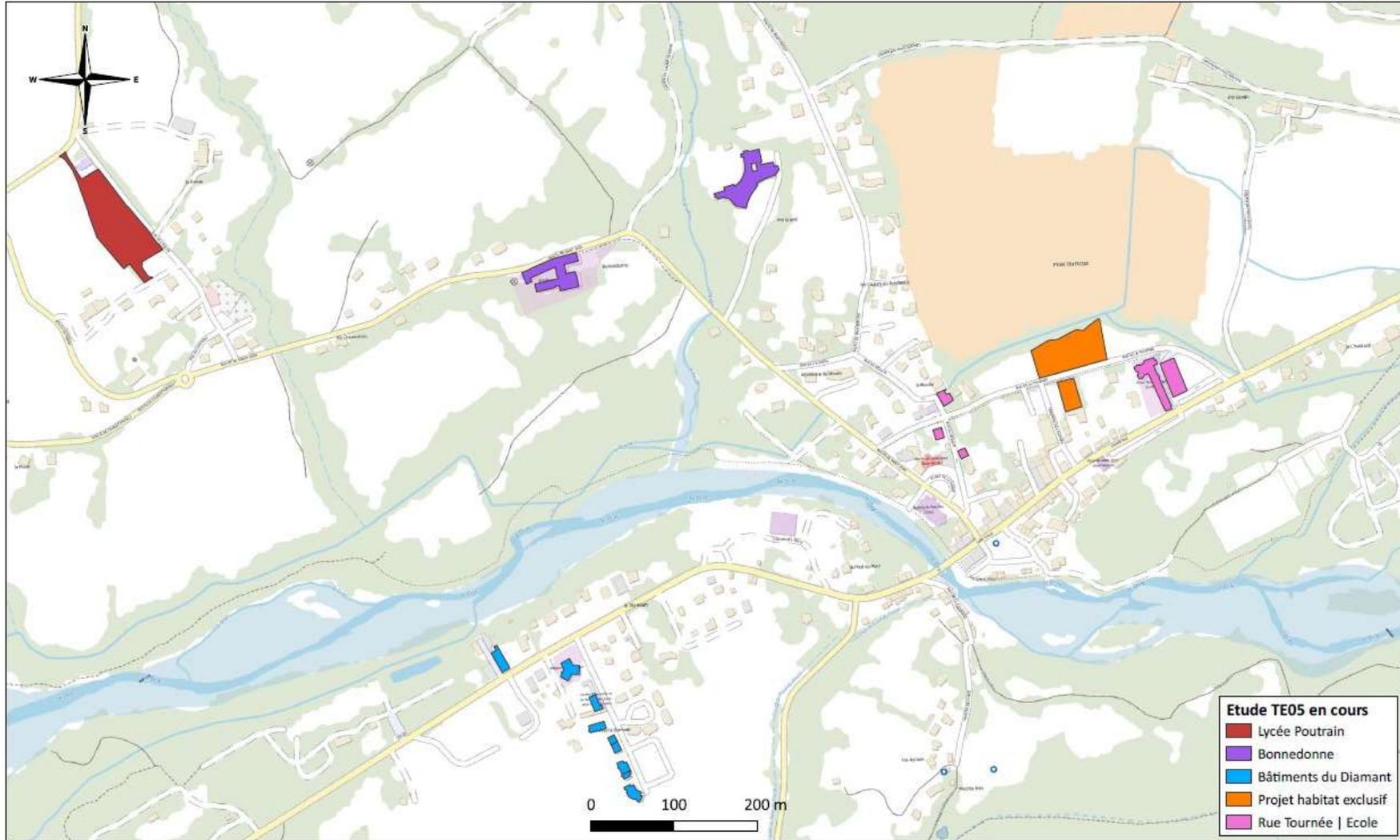
Zones U-AU-Ac du PLU



POTENTIEL RESEAU DE CHALEUR SUR ST-JEAN-ST-NICOLAS

CIBLER LES BÂTIMENTS DE L'ETUDE TE05 EN COURS

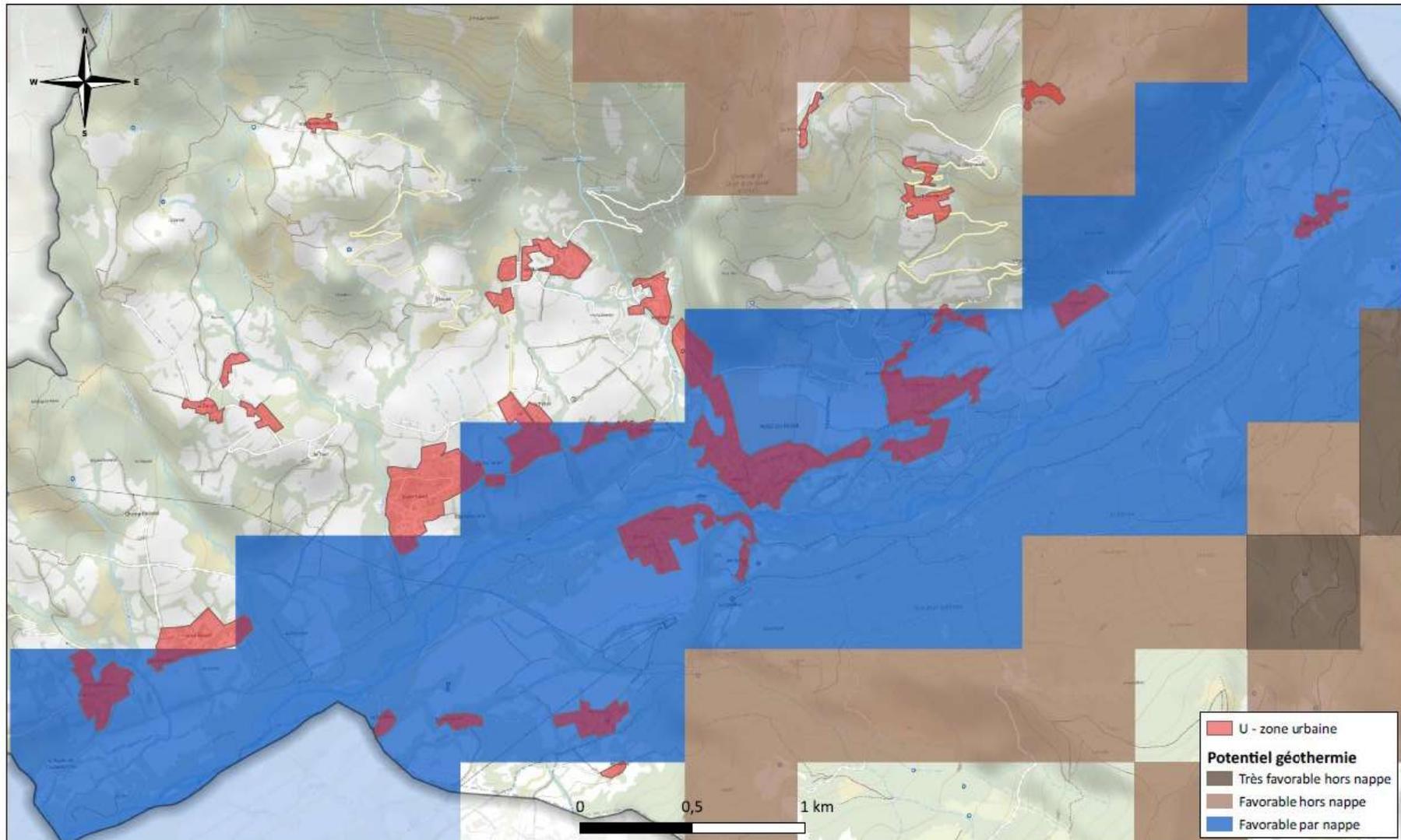
Possibilité d'inclure les habitations de la zone constructible à proximité des bâtiments étudiés



Auteur : M.GIBERT, le 28/11/2023
Sources : Commune de St-Jean-St-Nicolas, IGN

Territoire d'é

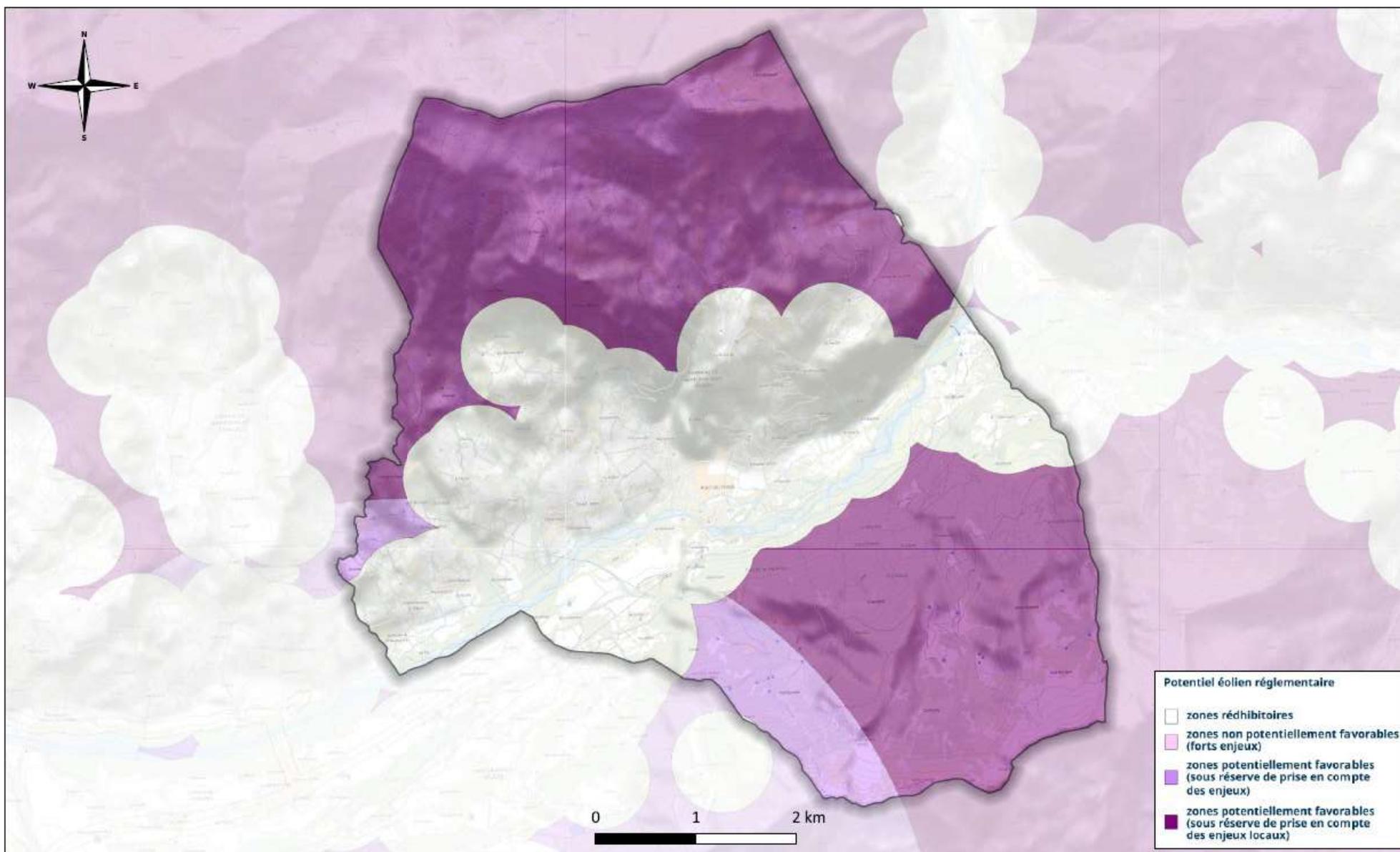
POTENTIEL RESEAU DE CHALEUR SUR ST-JEAN-ST-NICOLAS



Auteur : M.GIBERT, le 28/11/2023
Sources : IGN

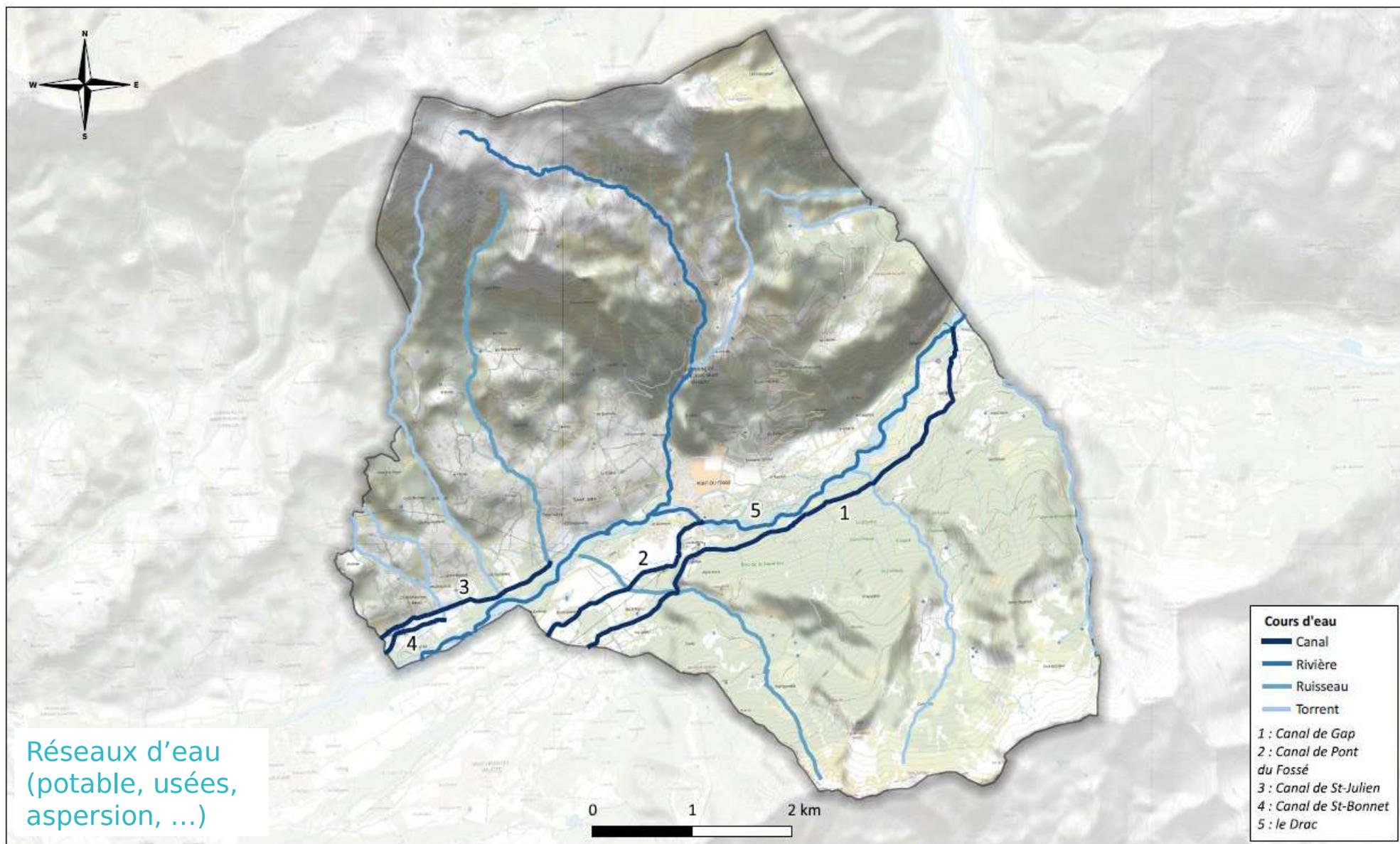
EOLIEN

POTENTIEL EOLIEN SUR SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



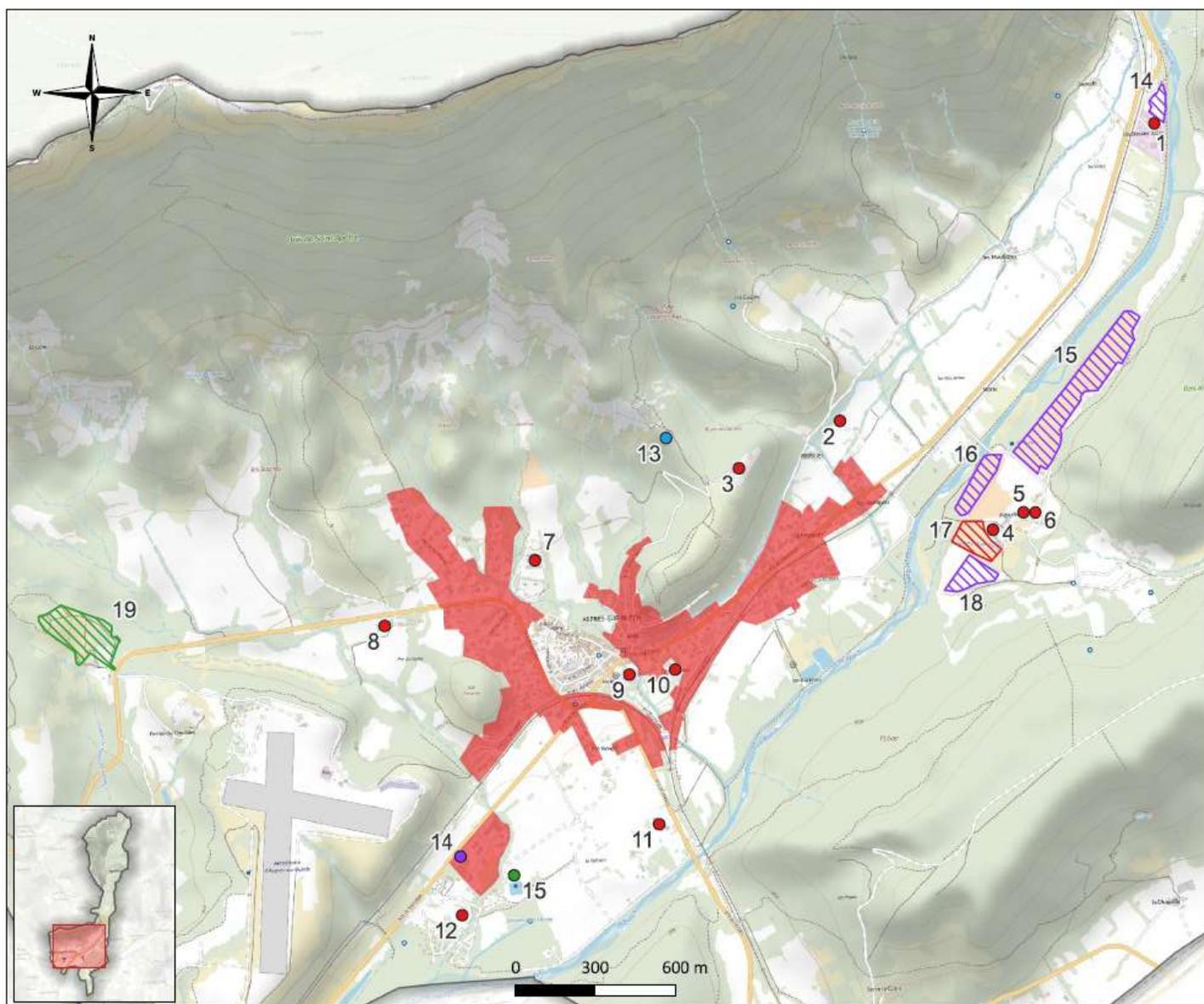
ENERGIE HYDRAULIQUE

POTENTIEL HYDROELECTRIQUE SUR SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS



EXEMPLE DE CARTES D'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION RETENUES PAR LES COMMUNES

ZAER POTENTIELLES D'ASPRES-SUR-BUECH



- PV toiture / solaire thermique
- ▨ PV toiture
- ▨ PV ombrière
- ▨ PV au sol
- PV toiture
- PV ombrière
- PV au sol
- Hydroélectricité

- 1 : CEFTP
- 2 : Bâtiment agricole - Moulettes Basses
- 3 : Centre de vacances
- 4-5 : Bâtiments agricoles - Aiguebelle
- 6 : Habitation
- 7 : Bâtiment agricole - La Loubasse
- 8 : Bâtiment agricole - Route de Valence
- 9 : Ecole primaire
- 10 : Centre d'Incendie et de Secours
- 11 : Dep. des Hautes-Alpes - Route de Veynes
- 12 : Camping de l'Adrech
- 13 : Réservoir
- 14 : Friche
- 15-16-17-18 : Vergers - Aiguebelle
- 19 : Carrière

 territoire
d'énergie
HAUTES-ALPES - SyME 05

Auteure : M.GIBERT, le 21/11/2023
Sources : IGN

**Un exemple de concertation :
Réunion publique à Guillestre**

**Aller plus loin que les zones d'accélération :
La CCSP et la démarche Horizon 2050**

**Un outil pour accompagner les projets des
territoires :
La SEM énergie**

Dossier de présentation SEM Hautes-Alpes Energies



Hautes-Alpes
le département

Sommaire

1. Contexte et présentation du projet

2. Modalités d'intervention de la SEM

3. Portefeuille de projets de la SEM et modèle économique



Contexte national et départemental

- La France s'est fixé pour objectif d'atteindre 32 % d'énergie renouvelable dans son mix énergétique d'ici à 2030
- L'atteinte de cet objectif ne pourra se faire qu'à condition d'une large mobilisation, y compris de la part des acteurs publics
- La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a donné une place centrale aux collectivités territoriales et leur a octroyé de nouvelles compétences sur le développement des EnR, certaines collectivités manifestent un intérêt pour exploiter le potentiel existant sur leur territoire
- Les citoyens sont de plus en plus sensibles aux enjeux énergétiques

=> Besoin d'un partenaire de confiance pour le développement de projets territoriaux



CD 05, partenaire légitime du développement territorial

- Depuis 2014, le CD 05, au travers des missions menées par son agence d'ingénierie IT05, est pleinement inscrit dans l'accompagnement des acteurs publics et privés dans leur politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.
- Depuis 2010, compétences importantes dans le développement et la structuration de projets d'énergie renouvelable:
 - ✓ Emergence de la centrale PV Sol d'Aspres-sur-Buëch,
 - ✓ Partenariat Public/Privé pour l'opération PV Aéroport pour 3,6MWc
 - ✓ Potentiel sur son propre patrimoine...

=> Mettre en place un outil SEM fédérant les acteurs territoriaux avec un partenariat étroit et privilégié avec Territoire d'Énergie 05



Les actionnaires

- Le Département des Hautes-Alpes
- Le Syndicat Territoire d'Énergie Hautes-Alpes – SyME 05
- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes
- La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes
- La Caisse d'Épargne CEPAC
- La Société CAAP Transitions – Crédit Agricole
- La Société EDSB – Énergie Développement Services du Briançonnais
- L'Association pour le Conseil des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics des Hautes-Alpes



SEM Hautes-Alpes Energies, quels objectifs?

Disposer d'un outil de développement et d'investissement à la **gouvernance maîtrisée par des entités publiques, aux côtés de partenaires territoriaux** ayant pour objectifs :

1. **Pertinence économique** : Conserver sur le territoire la valeur créée par les projets qui exploitent une ressource renouvelable locale,
2. **Solidarité territoriale** : Permettre aux collectivités de s'approprier la transition énergétique en les accompagnant dans leur démarche,
3. **Acceptation locale** : Porter des projets à la gouvernance transparente avec et pour le territoire,
4. **Aménagement responsable** : Permettre l'aboutissement de projets utiles au territoire au-delà du seul critère de rentabilité économique,



Valeur ajoutée de la SEM Hautes-Alpes Energies

La SEM Hautes-Alpes Energies sera un **acteur clé du développement des EnR** sur le territoire, avec pour objectifs :

- Un travail en complémentarité avec les acteurs et dispositifs territoriaux existants
- Une intervention sur l'ensemble des filières :
 - **Photovoltaïque au sol et en toiture**
 - **Méthanisation**
 - **Hydroélectricité**
 - **Bois-énergie**
 - ...



Sommaire

1. Contexte et présentation du projet

2. Modalités d'intervention de la SEM

3. Portefeuille de projets de la SEM et modèle économique



SEM Hautes-Alpes Energies, un capital de départ de 3,15M€

51% < Public < 85%	15% < Privé < 49%
Actionnaires envisagés : <ul style="list-style-type: none">• CD 05 – 31,66 %• SYME 05 – 31,66 %• Chambre d'agriculture - 0,56 %• CCI – 6 %	Actionnaires envisagés: <ul style="list-style-type: none">• EDSB – 6 %• Caisse des Dépôts – 13,95 %• CEPAC – 1,39 %• CA – 1,39 %• BPAURA – 1,39 %• Association pour le conseil des entreprises du BTP 05 – 6 %

Indépendance : Fonctionnement indépendant permettant de maîtriser la gouvernance et la stratégie

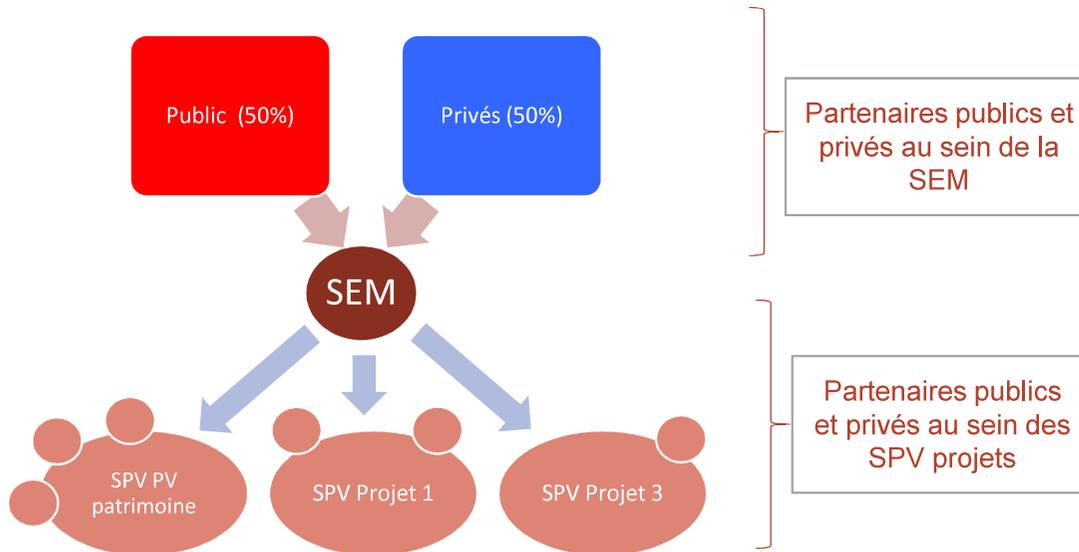
Complémentarité : Partenariat sur le long terme qui fédère des acteurs publics et privés aux compétences complémentaires :

- Partenaire privé: oblige au développement de projets rentables
- Partenaire public: assure le respect des intérêts du territoire

Gouvernance souple et resserrée autour des partenaires publics de la SEM que sont le CD 05 et Territoire d'Energie 05, la Présidence de la SEM est assurée par le Département des Hautes-Alpes

Participation des citoyens et des collectivités : Intégration du financement citoyen au niveau des sociétés de projet

Structure d'investissement



Portage de projets en direct par la SEM : Grappes de petits projets photovoltaïques par exemple

Partenariat au niveau des projets au travers de SPV codétenues :

- Avec des partenaires privés : Opérateurs énergétiques
- Avec des partenaires publics : Communes, EPCI...

Modalités d'intervention

Développer ses propres projets

Interventions soit :

Projets portés en propre par la SEM, projets qui devraient générer un chiffre d'affaires contribuant à son résultat,
Projets portés dans une logique de co-développement au sein de SPV mais dans lesquelles la SEM porte un rôle significatif dans le développement,

Modalités d'investissement et source de rentabilité :

Court et Moyen terme : prise de risque en phase de développement, rémunération sous forme de facturation et/ou prime de succès

Long terme : une fois les projets dé-risqués, apport en fonds propres ou en quasi-fonds propres (sous la forme d'avances en compte-courant), qui permettra à la SEM de bénéficier des retombées long terme en phase exploitation,



Modalités d'intervention

Investir dans les projets tiers

Intervention en tant qu'investisseur dans une logique de prise de participation minoritaire dans les projets réalisés par des tiers

Analyse à faire au cas par cas, selon :

L'opportunité et le souhait des porteurs de projets;

Le souhait des actionnaires de la SEM

Les modalités de participation de la SEM aux projets, en lien avec les modalités de financement prévisionnel des projets

Modalité d'investissement et de rentabilité :

Long terme : Apport en fonds propres ou en quasi-fonds propres (sous la forme d'avances en compte-courant), qui permettra à la SEM de bénéficier retombées long terme en phase exploitation



Sommaire

1. Contexte et présentation du projet

2. Modalités d'intervention de la SEM

3. Portefeuille de projets de la SEM et modèle économique



Portefeuille de projets identifiés

ANALYSE DU PORTEFEUILLE, QUELQUES CHIFFRES

14 projets identifiés dont :

- 3 projets en grappes de toitures / ombrières
- 6 projets PV au sol
- 1 projet Méthanisation
- 1 projet hydroélectricité
- 1 retenue collinaire agricole
- 1 projet PV Aérodrômes 05
- 1 projet PV Patrimoine 05

Projets identifiés à ce jour, liste non exhaustive,

Puissance totale : 70 MW

Maturité du portefeuille : 2024 - 2031

Investissement total sur cette période : 66,4 M€





Hautes-Alpes
le département

**Département des Hautes-Alpes Hôtel
du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005 05008
GAP Cedex**

hautes-alpes.fr

